PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf octobre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BIEVILLE-BEUVILLE, régulièrement convoqués, se sont réunis pour des raisons de sécurité dans la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur CHAUVOIS Christian, Maire.

Etaient présents : BADAIRE Colette, BONVALET Christian, BOUET Aline, DE SLOOVERE Françoise, DIOUF Ghislaine, JOUAN-TRAMPLER Danielle, LALONDE François, LANCE Stéphane, LEBLANC Pascal, LEBORGNE Hubert, LELANDAIS Olivier, MOTTELAY Christian, PREVOT Anne-Laure, TARDIF David et VILLEDIEU Corinne.

Etaient absents : DE GREGORIO-AVVENIR Sandy (pouvoir à DIOUF Ghislaine), LEMAUFFE Stéphanie (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise), OBLIN Elise (pouvoir à BADAIRE Colette), PAILLEY Germain (pouvoir à CHAUVOIS Christian), PATUREL Hervé (pouvoir à LALONDE François), PROUST Véronique (pouvoir à LEBORGNE Hubert) et PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à LELANDAIS Olivier).

Secrétaire de séance : BONVALET Christian.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si les membres du Conseil Municipal approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2023. Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION PAR LES SERVICES DU SYVEDAC ET DE CAEN LA MER DU DEPLOIEMENT D'UN POINT D'APPORT VOLONTAIRE DES DECHETS ALIMENTAIRES

Les services de Caen la mer et du SYVEDAC ont présenté à l'ensemble du Conseil Municipal le déploiement d'un point d'apport volontaire des déchets alimentaires sur le territoire de la Commune. Ce dernier se situera au 411 avenue des dix acres. Ce point d'apport volontaire permet de répondre aux réglementations qui seront en vigueur dès 2024, notamment en matière d'obligation de présenter une solution de traitement des biodéchets pour les logements ne pouvant pas disposer d'un composteur.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

CONSTRUCTION D'UN PARC URBAIN INTERGENERATIONNEL ET D'UN CIRCUIT SPORT – NATURE – CULTURE : CHOIX DES ENTREPRISES– N°2023/080

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un parc urbain intergénérationnel et d'un circuit sport-nature-culture. Un appel d'offres a été lancé en juillet 2023 sous la forme d'une procédure adaptée en raison du montant estimé du lot VRD – ESPACES VERTS. La commission d'appel d'offres a été sollicitée pour l'ouverture des plis le 8 septembre, puis pour l'analyse le 28 septembre dernier. Monsieur le Maire rappelle le caractère informel de ces deux réunions eu égard à la procédure engagée dans le cadre de ce marché. Ces réunions permettent néanmoins d'avoir des précisions quant aux choix présentés dans le dossier de chaque conseiller municipal.

Monsieur TARDIF David trouve que le dossier remis à chaque conseiller ne reprend pas précisément le détail de ce qui a été retenu pour le cahier des charges de l'appel d'offres. Monsieur le maire indique que le projet n'a subi aucune modification depuis sa présentation au Conseil Municipal. Monsieur le Maire indique que la décision à prendre concerne le choix des entreprises et que le dossier comparatif de chacune des offres reçues a bien été remis à chacun avec sa convocation comme suit :

ANALYSE DES OFFRES

LOT 1 - ESPACES VERTS - VRD

2 offres reçues

OFFRE DE BASE	TP LETELLIER	MASTELLOTO
Montant offre à l'AE	109 403,46 €	139 838,35 €
Valeur Prix	40,00	31,29
Valeur Technique	27,00	19,50
Valeur Environnementale	28,00	13,00
Total	**95,00**	**63,79**
Classement	1	**2**

LOT 2 - MOBILIERS URBAINS AGRÉS ET JEUX

4 offres reçues

OFFRE DE BASE	E.TEC	LEBLOIS	MULTISERVICES NORMANDIE	VALLOIS
Montant offre à l'AE	120 281,00 €	106 986,00 €	250 184,33 €	180 966,07 €
Valeur Prix	35,58	40,00	17,11	23,65
Valeur Technique	24,00	27,00	21,00	25,00
Valeur Environnementale	16,00	20,00	6,00	20,00
Total	**75,58**	**87,00**	**44,11**	**68,65**
Classement	**2**	1	**3**	**4**

LOT 3 - SIGNALETIQUE ET GRAPHISME - DECLARE INFRUCTEUX AUCUNE OFFRE RECUE

aucune offre reçue lot déclaré infructueux négociation sur devis lancée

3 entreprises sollicitées	PIC BOIS	HORS SERIE	GRAPHIL
Montant de l'offre HT	**10 871,00 €**	**31 250,00 €**	**21 500,00 €**
Offre la plus basse HT	10 871,00 €	20 471,00 €	20 471,00 €
classement	1	**3**	**2**

Monsieur le Maire indique que ces montants s'inscrivent complétement dans l'enveloppe budgétaire prévue pour ce projet y compris les honoraires à hauteur de 25 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité absolue avec une abstention de Monsieur TARDIF David,

DECIDE de choisir pour le lot 1 – VRD ESPACES VERTS l'entreprise LETELLIER pour un montant HT de 109 403.46 €,

DECIDE de choisir pour le lot 2 – MOBILIERS URBAINS – AGRES ET JEUX l'entreprise LEBLOIS pour un montant HT de 106 986.00 €,

DECIDE de choisir sur devis pour le lot 3 – SIGNALETIQUE ET GRAPHISME l'entreprise PIC BOIS pour un montant HT de 10 871.00 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

ENQUETE PUBLIQUE : AUGMENTATION DE LA CAPACITE DE TRANSIT ET DE BROYAGE DE BOIS-DECHET SUR LA COMMUNE DE BLAINVILLE SUR ORNE– N°2023/081

Monsieur le Maire présente l'arrêté Préfectoral en date du 27/7/2023 portant l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale concernant l'augmentation de la capacité de transit et de broyage de bois-déchet à Blainville sur Orne. Cet arrêté a été remis à chaque conseiller dans son dossier.

Cette demande doit faire l'objet d'un avis du Conseil Municipal au regard des conséquences environnementales dès l'ouverture de l'enquête publique à savoir au plus tôt le 11 septembre et au plus tard dans les 15 jours qui suivent la clôture de l'enquête publique à savoir le 26 octobre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable à ce projet d'augmentation de la capacité de transit et de broyage de bois-déchet sur le territoire de Blainville sur Orne ;

CHARGE Monsieur le Maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC PARTELIOS POUR LA GESTION DES FLUX DES RESERVATIONS COMMUNALES– N°2023/082

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire Adjointe en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise présente les nouvelles modalités d'attribution des logements sociaux situés sur le territoire communal ; cette convention fait suite à de nombreuses réunions qui ont permis de proposer une gestion des flux des réservations commune à tous les bailleurs sociaux.

Les modalités de calcul sont annexées à la présente convention et ne devraient pas impacter profondément la façon de procéder au choix des candidats susceptibles de remplir les critères d'attribution d'un logement.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que le choix de la gestion directe est souhaité par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente avec le bailleur social PARTELIOS ;

CHARGE Monsieur le maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC CDC HABITAT POUR LA GESTION DES FLUX DES RESERVATIONS COMMUNALES– N°2023/083

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire Adjointe en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise présente les nouvelles modalités d'attribution des logements sociaux situés sur le territoire communal ; cette convention fait suite à de nombreuses réunions qui ont permis de proposer une gestion des flux des réservations commune à tous les bailleurs sociaux.

Les modalités de calcul sont annexées à la présente convention et ne devraient pas impacter profondément la façon de procéder au choix des candidats susceptibles de remplir les critères d'attribution d'un logement.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que le choix de la gestion directe est souhaité par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente avec le bailleur social CDC HABITAT ;

CHARGE Monsieur le maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC LES FOYERS NORMANDS POUR LA GESTION DES FLUX DES RESERVATIONS COMMUNALES– N°2023/084

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire Adjointe en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise présente les nouvelles modalités d'attribution des logements sociaux situés sur le territoire communal ; cette convention fait suite à de nombreuses réunions qui ont permis de proposer une gestion des flux des réservations commune à tous les bailleurs sociaux.

Les modalités de calcul sont annexées à la présente convention et ne devraient pas impacter profondément la façon de procéder au choix des candidats susceptibles de remplir les critères d'attribution d'un logement.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que le choix de la gestion directe est souhaité par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente avec le bailleur social LES FOYERS NORMANDS ;

CHARGE Monsieur le maire de la bonne exécution de cette décision.

CONVENTION AVEC INOLYA POUR LA GESTION DES FLUX DES RESERVATIONS COMMUNALES– N°2023/085

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire Adjointe en charge de ce dossier, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise présente les nouvelles modalités d'attribution des logements sociaux situés sur le territoire communal ; cette convention fait suite à de nombreuses réunions qui ont permis de proposer une gestion des flux des réservations commune à tous les bailleurs sociaux.

Les modalités de calcul sont annexées à la présente convention et ne devraient pas impacter profondément la façon de procéder au choix des candidats susceptibles de remplir les critères d'attribution d'un logement.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que le choix de la gestion directe est souhaité par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente avec le bailleur social INOLYA ;

CHARGE Monsieur le maire de la bonne exécution de cette décision.

ADMISSION EN NON VALEUR D'UNE SOMME IRRECOUVRABLE DE 96.01 €– N°2023/086

Monsieur le Maire demande à Mme DE SLOOVERE Françoise, Maire Adjointe en finances, de bien vouloir présenter ce point de l'ordre du jour.

Mme DE SLOOVERE Françoise indique que certaines sommes de faibles montants ne peuvent pas faire l'objet de poursuite par le Trésorier de la Commune et de ce fait il est nécessaire de procéder à leur admission en non-valeur. Le tableau récapitulatif présenté par le Trésor public s'élève à la somme de 96.01 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de placer en non – valeur le montant total des impayés à hauteur de 96.01 € conformément à la demander émanant des services de la Trésorerie de Caen ;

CHARGE Monsieur le maire de la bonne exécution de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES– N°2023/087

Monsieur le Maire rappelle la réunion publique organisée par Caen la mer concernant le PLUi HM. M. TARDIF et Mme BOUET déplorent que cette information ait été diffusée tardivement.

Monsieur le Maire indique qu'il a assisté à la dernière réunion portant sur le Contrat de Territoire et qu'il a positionné la Commune pour la rénovation énergétique du gymnase.

Monsieur le Maire indique que 17 enfants sont élus au CMJE et qu'ils ont tous reçu une écharpe tricolore cette année.

Monsieur TARDIF David demande si le tennis de table peut se dérouler aussi pendant les vacances scolaires ; monsieur le Maire rappelle la position de la Municipalité sur ce sujet à savoir dans un 1er temps que les locaux sont tous mis à disposition du centre de loisirs pendant les vacances scolaires et que dans un 2ème temps si le centre est à Mathieu la commune ne dispose pas de personnel pendant ces périodes et il est normal que le personnel puisse bénéficier de congés.

Monsieur LEBLANC Pascal demande si un cahier des charges est présenté avant la construction de nouveaux logements sociaux ; Monsieur le Maire indique que les projets sont toujours présentés au Maire au préalable.

Madame JOUAN-TRAMPLER Danielle rappelle que les boîtes à livres sont pleines et indique que le crochet de celle située devant l'école est défectueux. De plus, le problème des déchets à l'arrêt de bus devant baclesse subsiste. Monsieur le Maire va de nouveau saisir la ville d'Hérouville St Clair.

Madame BOUET Aline déplore le manque de bus pour les enfants ; Monsieur le Maire indique que cela résulte malheureusement du manque de chauffeur.

Madame BADAIRE Colette rappelle le rendez-vous d'octobre rose le samedi 14 octobre à 14h30 pour un départ à 15h.

Monsieur LEBORGNE Hubert indique que les travaux sur la RD60 devraient s'achever le 20 octobre et que des travaux vont être engagés Basse rue. La prochaine commission travaux se déroule 11 octobre prochain.

Madame PREVOT Anne-Laure demande s'il est possible de faire un rappel dans le flash concernant les priorités à droite, ces dernières n'étant jamais respectées.

Monsieur LELANDAIS Olivier fait part des suggestions du Conseil Citoyen concernant la nomination des salles de la commune ; un sondage va être diffusé à l'ensemble des habitants par le biais du prochain flash mensuel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h23.

Le secrétaire de séance,

Christian BONVALET.

Le Maire,

Christian CHAUVOIS.